



**ASSEMBLÉE RÉGIONALE EUROPÉENNE
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

Lundi 19 novembre 2012
Montreux, Grand Hôtel Suisse Majestic

Allocution de M. Philippe Leuba
Conseiller d'Etat, chef du DECS

*Monsieur le Président et syndic,
Monsieur le Chargé de mission,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers invités,*

Au nom du gouvernement cantonal, j'ai le grand plaisir et le privilège de souhaiter la bienvenue dans le canton de Vaud aux délégués de la XXV^e session de l'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Nous ne pouvons vous accueillir sur les bords du Léman sans nous remémorer l'éclat international donné au canton de Vaud par l'organisation, dans cette même ville, du XIII^e Sommet de la Francophonie. La Francophonie, vous le savez toutes et tous, n'est pas qu'un trait d'union dessiné par une même communauté linguistique. C'est aussi, et peut-être même surtout, une indivision institutionnelle féconde qui se reconnaît en des valeurs partagées : des valeurs civilisatrices, une même aspiration pour la paix et l'idéal démocratique, pour l'Etat de droit, un souci constant de la préservation des libertés fondamentales auxquelles nous sommes toutes et tous tant attachés.

Parler la même langue, c'est avoir un coup d'avance lorsqu'il s'agit d'établir et d'alimenter un dialogue commun, débarrassé des écueils d'une compréhension difficile, un dialogue qui sera dès lors facilité et rendu plus fluide par la grâce d'une harmonie de fait, celle que seule peut conférer une communication totalement désentravée. « La langue française, affirmait l'empereur Charles Quint, de langue maternelle française mais remarquable polyglotte, la langue française, disait-il, est langue d'Etat, la seule propre aux grandes affaires. »

C'est d'ailleurs sous cette égide linguistique que l'Organisation internationale de la francophonie, comme nous l'avons vu, aborde les grands enjeux de notre société, et sous cette égide également que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie conçoit elle-même son propre rôle. En tant que superviseurs du suivi et de la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets tels que celui de Montreux, vous êtes des acteurs et des relais essentiels des réflexions thématiques qui peuvent et doivent se faire jour dans cet environnement.

J'ai cité précédemment quelques-unes des valeurs que la communauté francophone veille à défendre. Les domaines dans lesquels ces valeurs doivent être sauvegardées sont innombrables. Je pense à l'éducation, au développement, à la culture, à l'environnement et bien entendu à l'économie, qui sera d'ailleurs au cœur de vos travaux demain.

Le français réunit plus de 200 millions de locuteurs à travers le monde. C'est évidemment sans commune mesure avec les quelque 725'000 habitants de notre canton ou même les 1'700'000 habitants que compte la Suisse romande. Néanmoins, les ressorts de l'économie n'y sont pas différents. Vos débats s'inscrivent ainsi dans une actualité à laquelle nous n'échappons pas, nous non plus. La gouvernance économique que vous regarderez à la loupe doit impérativement, et quels que soient le nombre d'acteurs qu'elle concerne, le pays qu'elle concerne, impliquer et responsabiliser à la fois le secteur privé, les décideurs politiques et la société civile, afin de fixer solidement les règles du jeu garantes de la qualité du cadre général dans lequel les activités économiques doivent s'insérer. Transparence, efficacité, participation, obligation de rendre des comptes et non-discrimination constituent les têtes de chapitre de ces règles. Ces principes ne sont pas imposés qu'au monde francophone, vous l'imaginez bien ; ils découlent de la notion même d'Etat de droit. En renforçant, en moralisant leur gouvernance économique, les pays concernés réunissent les conditions impératives leur permettant de s'intégrer dans l'économie mondiale et de participer ainsi à une croissance économique durable.

Il est admirable, Mesdames et Messieurs, que la langue, ce simple trait d'union que j'évoquais à l'instant, ce vecteur d'identité et de lien, rende accessible un tel champ d'échanges en rendant possibles des débats aussi cruciaux pour l'avenir de nos communautés, leur viabilité et leur prospérité.

Je vous remercie sincèrement de votre précieux apport dans ce contexte et vous souhaite, au nom du Conseil d'Etat vaudois, un agréable séjour dans notre canton.

Lausanne, le 19 novembre 2012

SEULES FONT FOI LES PAROLES EFFECTIVEMENT PRONONCÉES